

ANACOFI NEWS

N° 13 : Décembre 2008

Edito :

Au programme de cette News de Noël, des informations mais aussi, quelques éléments de satisfaction, sorte de cadeau pour nos adhérents.

Bien sur, la crise est là.

Elle commence à se faire sentir. Mais pour cette News de fin d'année, nous resterons positifs.

Ce 13° numéro est l'occasion de faire le point.

En effet, l'ANACOFI n'a plus de repère. Catastrophe !?

Pas vraiment. Notre association arrive simplement à la fin de la phase de développement présentée à l'AMF au moment de sa création.

Il y a 4 ans, nous pensions qu'un jour, peut-être, ... nous serions 320 entreprises, représenterions 300 personnes physiques CIF et environ 20% des syndiqués de la sphère patrimoniale et financière !

Et bien, non !

Nous représentons avec la confédération même pas rêvée à l'époque, plus de 50% de la sphère considérée, pourtant large.

Nos seuls adhérents directs représentent 650 groupes et nos sections CGP ou Haut de Bilan/Fusion-Acquisition seraient les secondes associations chacune dans leur domaine.

Nous espérons la 4° place des associations CIF, c'est la seconde et si notre système fonctionnait selon les mêmes règles que certaines autres associations, nous aurions entre 2000 et 2500 personnes encodées.

Nous occupons la vice-présidence de la Fédération Européenne des Conseils et Intermédiaires Financiers France et un des deux sièges français au board de la Conférence Internationale ... !?

Et que dire du rythme des adhésions ? 4 à 5 nouvelles entreprises nous rejoignent par semaine en temps normal. Nous pourrions penser que nous arrivons au bout des recrutements.

En fait, les demandes d'adhésions ont atteint le chiffre record de 25 sur une semaine après PATRIMONIA et, hors cette semaine exceptionnelle, sur 3 mois, sont comprises entre 10 et 15 toujours par semaine.

Bienvenue donc à nos nouveaux membres !

Il est temps maintenant, de parler de nos cadeaux de Noël.

Rien à attendre du côté des cotisations ! J'en suis désolé.

Quelques aménagements sont prévus, comme l'intégration des frais de bouche lors des formations, le passage de 200 à 250 € par an pour l'ANACOFI, ou les modalités de paiement ...

Peu d'évolutions à prévoir donc sauf si l'AG de février en décide autrement à posteriori. Peu probable !

Par contre, le marché des cabinets et des clientèles de nos métiers ouvre ce mois-ci (lire actualité et doc en pièce jointe). Il a déjà fait couler pas mal d'encre. Pensé comme un service associatif gratuit, il évoluera au besoin tout en devant rester dans l'esprit souhaité.

Le texte sur la Gestion de Patrimoine avance. Et là, il faut reconnaître que c'est avec une certaine satisfaction que nous pouvons annoncer que l'idée d'ordre, défendue par la CIP et l'Université de Clermont-Ferrand mais à laquelle nous étions opposés, « devrait » être abandonnée.

Pourquoi ?

Simplement parce que deux analyses se faisaient face. L'une avec laquelle nous avons été d'accord, mais qui datait de 15 ans et l'autre, plus actuelle et surtout, juridique.

Sur plus d'une dizaine de points de critique, je n'en relèverai ici que trois : Personne n'a réussi à nous démontrer comment un professionnel vivant de la commission à 80 ou 90%, pouvait passer du jour au lendemain à l'honoraire à 100%. Ceci, ... en devant en plus, valider des études de droit et financer un ordre dont le coût de fonctionnement et le personnel étaient 3 à 4 fois plus élevés que toutes les associations CIF actuelles regroupées ce qui signifie ... une explosion des cotisations !

Notre analyse a mis plusieurs mois à se forger mais au final, un document de 20 pages a été remis.

Il ne s'agissait pas d'une volonté de s'opposer à d'autres mais bel et bien de rassembler autour d'une réflexion.

Un très grand nombre de parties prenantes nous ont rejoints dans cette réflexion mais certains s'en sont exclus. Ils n'avaient sans doute aucun besoin des autres, leur idée de la solution étant arrêtée depuis longtemps. Les travaux ont donc repris en vue de parvenir à une solution efficace entre le monde professionnel et le bureau du député Louis GISCARD d'ESTAING.

Au final, du fait des ordonnances découlant de la loi du 4 août dernier et des textes en préparation, la réglementation s'harmonise :

En matière d'épargne, tout devrait finalement fonctionner comme le CIF.

Pour les CGPI, la proposition de loi sur la Gestion de Patrimoine pourrait recevoir un soutien large si le texte final correspond à ce qui nous a été annoncé. Ce qui ne garantit pas le succès car une proposition de loi n'est pas un projet de loi.

Mais au moins ... il aura été démontré que les CGP avaient des structures représentatives, des points de convergence suffisants entre ces structures et que, à quelques exceptions près, elles étaient capables de former un

front commun sur les grandes questions. Ce qui avait déjà été démontré sur le CIF d'ailleurs !

Dernière évolution attendu mais pas à court terme pour les métiers du « Haut de Bilan ». Il nous a été confirmé que les « instances compétentes » s'étaient saisies de la question de savoir si oui ou non et dans quel cas, un professionnel de la Fusion/Acquisition est CIF. Réponse attendue ... d'ici ... dès que possible !?

Cadeau encore : notre Assemblée Générale prévue le 18. Toute la journée, activités, mini salon, réunions, AGE et AGO, nous occuperont jusqu'au cocktail de clôture.

Cadeau toujours : Conférence Internationale en avril, Simplification des règles de suivi des formations, nouveau site internet commandé, délégation Sud avec permanents à discuter peut être en AG ou quoi qu'il arrive, 2 nouveaux salariés à votre service, nouveaux représentants en régions, ...

Je profite de cette News pour rappeler à ceux qui ne l'auraient pas encore noté, que notre nouvelle adresse est le : 38 rue de Liège, 75008 PARIS.

Nouveau numéro de téléphone : 01 40 02 00 80.

Deux autres lignes (pour joindre notre juriste et notre contrôleur général, numéro sur le site www.anacofi.asso.fr).

Enfin, cette News est l'occasion de remercier tous ceux qui nous ont aidé en cette année qui aura été très compliquée malgré les apparences et, pour toute l'équipe de l'ANACOFI, de vous souhaiter de joyeuses fêtes de fin d'année.

David CHARLET

Contrôles et formations : on change tout !

Les **contrôles** sont désormais la charge de notre nouveau contrôleur général, Xavier BAUSSON.

Un nouveau contrôleur est en cours de recrutement et peut-être un cinquième qui serait localisé à Marseille, arriverait à la fin du premier semestre de 2009.

Les contrôles vont fonctionner par vagues : chaque contrôleur contrôlant sur site pendant 3 mois, avant de se consacrer pendant 3 mois au suivi des actions menées.

Ceci devrait nous permettre de pouvoir contrôler sereinement entre 200 et 250 sociétés par an et 350 en cas de recrutement complémentaire.

Joindre notre Contrôleur Général : par mail xb.anacofi-cif@orange.fr; par téléphone : 01 40 02 05 47.

Les **formations** ont été nombreuses en cette fin d'année. Structures de formation, partenaires et modules internes ont représentés plus de 50 journées agréées en 3 mois.

Pour autant, certains CIF resteront en retard et ne rempliront pas leurs obligations de formation.

S'il ne s'agit que d'un problème d'enregistrement des jours sur notre base, il sera réglé aisément.

Pour que 2009 soit plus simple que 2008, constatant la non remontée de certains fichiers partenaires ou centres de formation, nous allons mettre en place un livret de formation que chaque adhérent fera remplir par l'organisme valide.

Reste le cas des adhérents véritablement en retard.

Ils auront jusqu'au jour de l'AG (18 février) pour participer aux sessions de rattrapage.

Après ?

Ce sera la suspension jusqu'à correction pour ceux qui auront au moins rempli leur obligation de suivi du Module 1 (veille réglementaire métier) et la radiation pour les autres.

Les dates de rattrapage du module 1 sont déjà fixées : 7 et 22 janvier à Paris, 28 janvier à Lyon, 4 et 19 février à Paris, 12 février dans l'Est.

La présence au forum bâti autour de l'AG, comptera pour une journée de formation de rattrapage (hors module 1) ou pour 2009.

Enfin, nous mettons en place à compter de fin mars 2009, un système de suivi du Module 1 en ½ journées et e-learning pour les CIF de plus de 2 ans.

Pour 2009, 24 dates, partout en France, ont déjà été fixées pour le Module 1 (module interne obligatoire). A retrouver sur notre site www.anacofi.asso.fr

Les modalités de fonctionnement de e-learning seront communiquées dans la prochaine ANACOFI NEWS.

Formation ISF et Investissement défiscalisant TEPA à Paris puis en province :

Le 17 décembre se tiendra, à Paris, la première session d'une formation construite par l'ANACOFI-CIF, autour des problématiques d'investissement dans les entreprises et de réduction d'impôts.

Elle est facturée comme un module interne et devrait être déclinée en province en 2009.

Inscription : par mail : anacofi-cif@wanadoo.fr ou par téléphone : Julie CELERIER 01 42 02 00 80.

Actualité :

RC PROFESSIONNELLE :

Dans le courant du mois de septembre, nos membres ont reçu une proposition de l'ANCDGP, association adhérente, qui a ouvert son contrat à nos membres adhérents directs.

CGPA, quant à elle, a tenu ses promesses, modifiant les conditions de nos adhérents et nous fournissant un contact unique. Vous pouvez donc joindre Monsieur COLLET (coordonnées sur notre site, page RC PRO).

Ordonnances sur l'Assurance-Vie :

2 ordonnances devraient modifier substantiellement les règles en matière d'intermédiation de l'assurance-vie et de statuts ou règles s'imposant aux professionnels.

L'ANACOFI a répondu à la consultation préalable. L'idée générale est semble-t-il d'homogénéiser les règles entre les différents intermédiaires et conseillers de la sphère de l'épargne.

Prochaine ordonnance, annoncée pour le 19 décembre ! A suivre ...

Loi sur le Conseil en Gestion de Patrimoine :

Rendez-vous avec à l'Assemblée Nationale avec au moins l'attaché parlementaire de Louis GISCARD d'ESTAING le 17 décembre.

Nous avons remis notre copie.

Notre position semble avoir été entendue.

Il nous reste maintenant à analyser la nouvelle version de la proposition de loi.

Début du chantier « nouveau site Internet » :

Intégré dans un projet plus large de simplification des process, de dématérialisation et de sécurisation des données.

Equipe :

Arrivée de notre juriste/Contrôleur : ArieH BRUNSCHWIG (01 40 02 03 17).

Nomination au poste de Contrôleur Général de Xavier BAUSSON en remplacement de Nicolas LOUET, qui reste en charge des bases réglementaires.

Mise en place du Marché des Entreprises de nos métiers :

Réservé à nos membres, ce service devrait s'ouvrir, à terme, aux membres des syndicats et associations adhérents.

Service associatif gratuit, il s'agit simplement permettre le rapprochement entre les acheteurs et les vendeurs, en les laissant le soin de s'entendre.

Une commission de membres, spécialistes du rapprochement ou de la transmission d'entreprises pouvant aider les adhérents le demandant, à trouver, un conseil.

Cette commission doit également bâtir un guide statistique et des usages en la matière.

Seul notre juriste, salarié et tenu à la plus grande confidentialité, saura qui est acheteur et qui est vendeur.

C'est lui qui, sur la base de fiches de déclaration, indiquera aux vendeurs qu'un acheteur s'est déclaré.

Si les 2 parties en sont d'accord, il les mettra en contact. La seule contrepartie que demande l'association pour l'instant est un retour de données statistiques.

Si vous êtes intéressés, merci de nous retourner la fiche d'information, qui se trouve en pièce jointe de cette NEWS.

TEPA et holding ISF :

Il semblerait que la forme de la SAS ne convienne pas pour les holdings ISF.

En effet, celles-ci ne peuvent pas faire appel à l'épargne publique.

Le démarchage est interdit pour les parts ou actions de telles holdings.

Le CIF qui amènerait son client vers ces sociétés devrait donc être rémunéré par son client, exclusivement sur honoraires.

Le texte proposé au Sénat limitant le nombre d'actionnaires à 25 semble, lui, ne pas devoir aboutir.

Nous resterons vigilants sur ce point.

Par ailleurs, l'ANACOFI et la CNCEF (Chambre Nationale des Conseils et Experts Financiers) ont décidé d'unir leurs forces sur ces sujets.

Evènements :

Convention Internationale des Conseils Financiers 2009 (CIFA PARIS 2009) :

Le grand projet évènement 2009 est prêt ou presque !

La convention se tiendra au Centre d'affaires et de Congrès CAP 15, à Paris quai de Grenelle les 27, 28 et 29 avril prochains.

La participation au forum, comptera pour 2 jours de formation.

Il en coûtera 200 € pour les 3 jours pour nos membres, déjeuners et dîners compris.

Conférence TEPA CAPITAL au Sénat :

L'ANACOFI a participé avec la CNCEF et la CCEF à des travaux de réflexion, en vue d'analyser et au besoin de demander des modifications de la loi TEPA.

Une grande conférence est organisée au Sénat le 21 janvier.

Nos membres y sont conviés. Au programme 9 tables rondes et 2 ateliers pour mieux comprendre les finalités et les subtilités de la loi TEPA.

Cette conférence comptera pour une journée de formation et coûte 350 € TTC.

Assemblées Générales ANACOFI et ANACOFI-CIF le 18 février :

Toute la journée, à partir de 10 heures du matin, vous pourrez retrouver partenaires et structures d'enseignement et de formation.

A 11h30 les adhérents présents seront invités à participer à une AGE permettant de modifier les statuts.

A 14h30, notre Président fera un état des lieux suivi, à 16h de l'AG de l'ANACOFI puis, à 17h30 de celle de l'ANACOFI-CIF.

A 19 heures, nos adhérents et invités se retrouveront pour un cocktail dînatoire.

Les convocations partiront entre le 5 et le 16 janvier.

La présence toute la journée, comptera pour ½ journée de formation pour les CIF.

Pré-Inscription pour les formations ou les conférences via notre permanence (01 40 02 00 80 ou anacofi-cif@wanadoo.fr).

Admissions :

Depuis le 1^o janvier, c'est plus de 380 entreprises ou groupes qui se sont inscrits à l'ANACOFI et 300 entreprises à l'ANACOFI-CIF.

Vie des Régions :

Peu de choses ce trimestre mais beaucoup en préparation.

Il faudra donc surveiller attentivement le site internet ou attendre la prochaine NEWS prévue pour février prochain.

Ceci étant dit, nous en terminons avec un tour de France commencé en Octobre, passé par 11 villes en 3 mois.

Sud EST

Formations sur la Valorisation de l'Entreprise à Marseille et Nice.

Nous réfléchissons à l'ouverture d'une permanence à Marseille. .

OUEST :

A RENNES, notre association sera animée par Eric BERNARD.

Salon FORUM DE L'INVESTISSEMENT à RENNES en mars.

SUD OUEST :

Mise en place de formations autour de la gestion de portefeuille.

Si vous souhaitez donner votre avis, faire un commentaire, plus d'information ou ne plus recevoir ce document, merci de nous l'indiquer par mail : anacofi@anacofi.asso.fr